



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

## **DECISION N° DC.24.095**

### **Portant sur un contrat d'achat et de prestation de maintenance de l'application YPOK pour la police municipale de la Ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### **DECIDE**

**Article 1er** : Un contrat est passé avec la société YPOK – 9 rue des Halles, 75001 PARIS - concernant l'achat et la prestation de maintenance d'une application pour la police municipale de la Ville d'Ingré.  
Le montant d'achat est de 7 725,00 € HT, soit 9 270,00 € TTC.  
Le montant annuel de prestation de maintenance est de 1 094,00 € HT, soit 1 312,80 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 15 octobre 2024 pour une durée de trois ans.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

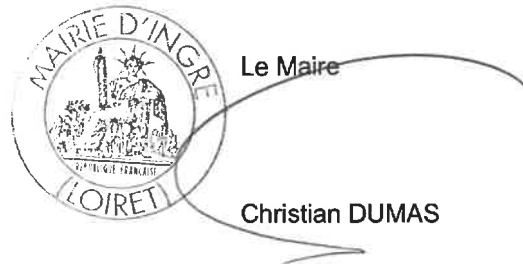
**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 2 décembre 2024

  
Le Maire  
Christian DUMAS

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Transmis au représentant de l'Etat le : 2 décembre 2024  
Publié ou notifié-le : 2 décembre 2024  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_095
Objet :	Contrat d'achat et de prestation de maintenance de l'application YPOK pour la police municipale de la Ville d'Ingré
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20241202-DC_24_095-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20241202-DC_24_095-AR-1-1_0.xml	text/xml	936 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.24.095 - décision contrat YPOK.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20241202-DC_24_095-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	215.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 décembre 2024 à 15h50min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 décembre 2024 à 15h50min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 décembre 2024 à 15h50min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 décembre 2024 à 16h01min05s	Reçu par le MI le 2024-12-02